

Direction du
Développement Rural

6 route des Artifices
BP 2386
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 26 DEC. 2013

Le Directeur

à

Maud Peirano
Service de la Prévention des Pollutions et des
Risques
Province Sud
Centre Administratif de la Province Sud
6 route des artifices
Baie de la Moselle
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

N° 2013-42538/DDR

Objet : ICPE - demande d'avis - station d'épuration de la résidence Vailena park,
commune de Païta

Pièce jointe : Dossier en retour

| | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|-----|---------|--------|---------|-------------------------------------|------|-----|------|
| PROVINCE SUD Direction de l'Environnement | ARRIVÉE LE 26 DEC. 2013 N° 42538 | Dir | CM jur. | CM EDT | CM cyné | SAF | SPPR | SCB | SAPA |
| AFFECTÉ | | | | | | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| COPIE | | | | | | | | | |
| OBSERVATIONS | 08/01 PEIRANO | | | | | | | | |

Demandeur : QUINTANE Eric

Objet : ICPE – STEP 448 Eh

Projet : Vailena Park

Commune : Païta

Nota : Le présent avis ne concerne que les aspects zones inondables.

D'après l'étude SOGREAH n°4330308.1 version 9 d'avril 2009, la partie ouest du terrain d'assiette du projet se situe en limite de zone inondable.

Le projet de STEP est ainsi concerné par un aléa moyen.

Au droit de l'installation, la cote d'inondation est d'environ 15.20 m NGNC en crue centennale.

L'installation étant semi-enterrée, elle n'affecte pas l'emprise de la zone inondable. La STEP sera néanmoins inondée pour des crues exceptionnelles de période de retour centennale.

En conséquence, il est donné un avis favorable, du point du vue hydraulique, au projet sous réserve que les risques environnementaux liés à une submersion de l'installation soient jugés acceptables par les services compétents.



Le Chef du service de la sylviculture, de l'eau et de la Lutte contre l'érosion

Philippe BONNEFOIS